



n°92
Juin 2018

BRETAGNE RÉUNIE

Courrier de l'Unité - Journal de l'association Bretagne Réunie

BP 49032
44090 Nantes/Naoned Cedex 1
06 82 67 19 46
www.bretagnereunie.bzh
contact@bretagnereunie.bzh

NOUS AVONS GARDÉ L'UNITÉ JUDICIAIRE BRETONNE !

Sommaire

<i>Edito</i>	Page 2
<i>AG de Bretagne Réunie : compte-rendu et nouveau conseil d'administration</i>	Page 3
<i>Pétition des 100 000 pour le Droit d'Option</i>	Page 5
<i>Les comités locaux en action</i>	Page 6
<i>Les rencontres avec les élus</i>	Page 9
<i>Bravo/Haro</i>	Page 10

L'offensive contre la Bretagne continue !



**HALTE AU DÉMANTÈLEMENT
DE LA BRETAGNE JUDICIAIRE !**

**OUI à l'unité administrative de
la Bretagne à 5 départements !**

Calendrier

Le premier samedi du mois War ar Pont

Tous les premiers samedi du mois opération War ar Pont pour que la demande de réunification soit visible partout en Bretagne toute l'année dans l'espace public.

Mardi 10 juillet

4^{ème} étape Tour de France : La Baule - Sarzeau

Le tour part de La Baule. Les PdL exploitent cette situation pour développer leur propagande identitaire. Nous avons besoin de nombreuses personnes le long du parcours du tour en 44 pour montrer des drapeaux bretons au passage des coureurs. le mardi 10 juillet, c'est l'endroit où il faut être !

Cette action est coordonnée par tous les comités.
Pour participer, se manifester auprès du secrétariat
de Bretagne Réunie : 06 82 67 19 46

Ces six derniers mois ont été marqués par **plusieurs évènements marquants pour la Loire-Atlantique et la Bretagne.**

Ce fut d'abord, le 17 janvier, **l'abandon par le Gouvernement du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.** Ce dossier sera certainement un cas d'école, tellement il a montré la complexité des prises de décision publique et le difficile compromis entre développement territorial et respect de l'environnement. Il a divisé puis « fatigué » les habitants de Loire-Atlantique. A présent, ces derniers attendent que les élus locaux obtiennent de l'État et de l'Union Européenne **de solides mesures de compensation, notamment la remise à niveau de l'aéroport Nantes Atlantique.** Il est aussi certainement venu **le temps d'une réflexion nouvelle sur l'avenir de la Métropole de Nantes et du Département,** dans le cadre d'un **partenariat plus équilibré** avec les deux autres pôles bretons, Rennes et Brest, dotés de deux aéroports au potentiel conséquent, mais aussi avec les territoires voisins clairement déterminés à exister davantage (Vendée, Maine-Anjou avec les départements 49/53/72).

Le 15 février, à l'initiative d'**Isabelle Le Bal**, 1ère adjointe au Maire de Quimper et conseillère régionale de Bretagne, le groupe « Droite, centre et régionalistes » proposait un amendement pour que soient alloués **500 000 € à des actions en faveur de la Réunification.** Si cette idée n'a pas été retenue par la majorité, le **président Loïg Chesnais-Girard** a néanmoins proposé de financer une « mission commune » avec la région Pays-de-la-Loire, et de désigner Isabelle Le Bal pour aller négocier avec celle-ci : « Allons-y, avançons, et on se retrouve à la prochaine session ! ». **Nous attendons avec beaucoup d'impatience les initiatives qui seront prises dans ce sens, avec ou sans les PDL, et les avancées concrètes de la Réunification qu'elles permettront.**

Le 21 avril était retrouvé intact près de Saint-Nazaire, après une semaine de recherches par la police, **le reliquaire du cœur d'Anne de Bretagne** volé au Musée Dobrée à Nantes. Cet évènement largement commenté dans les médias a « replacé » le 44 au cœur de l'histoire et de l'actualité bretonne. Il ne fait aucun doute qu'éclairé par cette expérience, le Conseil départemental propriétaire du Musée, **va donner à cette pièce inestimable du patrimoine breton, une place encore plus centrale dans ce haut lieu de la culture nantaise et de Loire-Atlantique.**

Tous ces évènements et d'autres que nous ne pouvons pas développer ici (l'abandon par l'État du projet de redécoupage de la carte judiciaire, la conférence « la Bretagne et l'Europe » organisée par Breizh ImPacte à Vannes le 31 mars, la journée « la vie des gens demain en Bretagne » animée par Bretagne Prospective à Locminé le 19 avril, la belle réussite de la Redadeg, etc...), montrent bien que **le mouvement en faveur de la réunification bretonne reste toujours aussi puissant malgré les nombreux obstacles mis sur sa route.**

Alors que dans plusieurs régions (Alsace notamment), « la carte des 13 régions » décidée « sur un bout de table à l'Élysée » par François Hollande (« Les leçons du pouvoir ») reste contestée, à l'Ouest, **le statu quo avec la Bretagne et les Pays de la Loire n'est pas tenable.** Pour autant, la fusion des deux régions en un « Grand Ouest » n'est ni voulue, ni acceptable. La question de **l'effacement progressif des PDL au bénéfice d'une Bretagne Réunifiée et d'une région « Maine-Anjou »,** rassemblant les trois départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ou s'unissant au Centre-Val de Loire, est donc plus que jamais d'actualité, pour ceux qui veulent **regarder, sans a priori et sans blocage, la carte de l'avenir.** Dans ce schéma, **l'agglomération Nantaise continuera, par son positionnement pivot,** à jouer tout naturellement **son rôle de Métropole ouverte à ses « périphéries »,** économiquement et culturellement dynamique, et cela sans qu'il soit nécessaire de fusionner (on se demande comment ?) « Métropole Nantaise » et Conseil départemental comme cela a été évoqué dans certains médias. **La Vendée** dont on connaît **la force de l'identité collective,** à nouveau mise en avant le 8 mai par les Herbiers, lors de la Finale en championnat de France contre le PSG au Stade de France, choisira sa destinée au regard de l'évolution qui se dessinera.

Dans un tel contexte, et alors que va être lancé au Parlement le débat sur **la réforme institutionnelle,** nous devons **amplifier nos efforts pour mobiliser de plus en plus de citoyens sur le débat de la réunification :** la pétition des « 100 000 » pour obtenir du Conseil Départemental 44 l'organisation d'une consultation « droit d'option » sur le retour du département en Bretagne, les stands dans les divers Festivals estivaux, les opérations « War ar Pont », sans oublier la 4ème étape du Tour de France, La Baule-Sarzeau, qui nous l'espérons, sera l'occasion de montrer à quel point **la Bretagne Réunie est une réalité !**

Assemblée Générale de Bretagne Réunie du 10 février 2018

L'association Bretagne Réunie avait choisi Bains-sur-Oust le samedi 10 février pour organiser son assemblée générale.

Une centaine de militants ont reprecisé leurs actions militantes et élu un nouveau conseil d'administration, élargi à 25 membres (voir organigramme des commissions).

Parmi les points abordés, les manifestations populaires de Nantes, dont la dernière, prévue en septembre dernier, avait dû être annulée compte tenu des dangers pour la sécurité des biens et des personnes, comme ce fut le cas à Nantes à l'occasion des manifestations contre la loi travail...

Le magistrat nantais, et écrivain Yvon Ollivier a dénoncé le projet gouvernemental d'un redécoupage de la carte judiciaire, qui fonctionne depuis longtemps, et sans le moindre problème, avec les cinq départements.

Mais c'est l'avenir qui a mobilisé les espoirs, avec la poursuite de la pétition des 100 000 pour le Droit d'Option, et qui se poursuit activement : rappelons que tout électeur du département de Loire-Atlantique est appelé à signer pour

que le retour en Bretagne y fasse l'objet d'un referendum.

L'avenir, c'est aussi le soutien d'élus convaincus, comme le quatrième personnage de l'Etat, le Nantais François de Rugy, qui s'est engagé à prendre une initiative à l'Assemblée Nationale. C'est aussi la présence du député d'En Marche Paul Molac, qui, dans son discours, a souhaité, avec humour, « l'indépendance de la Région Ile-de-France », pour que les contribuables bretons n'aient, du coup, plus à payer pour les transports, les musées et autres grands projets parisiens !

Le député Paul Molac, avec Marc Derval, maire et le bureau de Bretagne Réunie (photo Ch. Hervoche)

Après le discours de Marc Derval, le maire de la commune d'accueil (dont le conseil municipal avait voté unanimement le vœu pour la Bretagne à 5 départements), l'assemblée s'est rendue, à la faveur d'un bel ensoleillement, sur le site de « La Bataille ». Là, l'association Poellgor Gouel Ballon (Comité pour la Fête de Ballon) a présenté le Mémorial Nominoë (plus d'infos dans la rubrique Bravo).



Le nouveau Conseil d'Administration de Bretagne Réunion



De gauche à droite : Jean-Luc Coché, Alain Peigné, Job Le Gac, Michel Chauvin, Henry Colliot, Patrick Maréschal, Philippe Clément, Paul Loret, Romain Bily, Jocelyne Loret, Patrick Lecat, Kain Caëro, René-Yves Lancot, Hervé Morvan, Stéphane Briand, Michel Pannetier. Absents de la photo : Maëlig Tredan, Dider Lefebvre, Gilbert Deshayes

Bureau

Coprésidents	<ul style="list-style-type: none"> Alain Peigné Paul Loret
Vice-Présidents	<ul style="list-style-type: none"> Henry Colliot (voeux) Patrick Lecat (Pétition) Patrick Maréschal (élus)
Secrétaire Général	<ul style="list-style-type: none"> Romain Bily
Trésorier	<ul style="list-style-type: none"> Kévin Jézéquel

Administrateurs

Didier Berhault	Stéphane Briand	Kain Caëro	Michel Chauvin
Maxime Chéneau	Jacques Chotard	Philippe Clément	Jean-Luc Coché
Gilbert Deshayes	René-Yves Lancot	Job Le Gac	Didier Lefebvre
Jocelyne Loret	Hervé Morvan	Michel Pannetier	Maëlig Tredan

Commissions

<p>Communication externe</p> <ul style="list-style-type: none"> Kain Caëro Stéphane Briand Maxime Chéneau Jacques Chotard Didier Lefebvre Christophe Prugne 	<p>Pétition pour le droit d'option</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrick Lecat Stéphane Briand Maxime Chéneau Jean-Luc Coché Michel Pannetier Danièle Bricard Peter Le Guével 	<p>Animation & développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Réné-Yves Lancot 	<p>Évènementiel</p> <ul style="list-style-type: none"> Jocelyne Loret Michel Chauvin Jean-Luc Coché 	<p>Juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> Didier Berhault
--	--	--	---	---

Le printemps des pétitions

Pendant les mois d'hiver, le compteur des pétitions a progressé lentement. Bravo aux vaillants pétitionneurs qui ont bravé la pluie, le vent et le froid ! Mais il faut reconnaître que les conditions hivernales ne sont guère favorables aux actions qui se déroulent la plupart du temps en extérieur.

Les longues soirées d'hiver ont permis à une équipe de militants nantais de faire un travail très précis de validation de chaque signature et de décompte exact du nombre de noms. Le nombre que nous affichons est donc garanti exact à l'unité près et évolue en temps réel (voir compteur sur le site internet de Bretagne Réunie).

Le printemps arrivant, le compteur frémit. De jour en jour il monte, il monte !

Nous approchons des 60 000 signatures. Un encouragement pour tous à se mobiliser, en s'associant aux initiatives des comités locaux de Bretagne Réunie (*), ou par des actions personnelles, toujours les bienvenues, en faisant signer quelques personnes autour de soi. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Une, deux, cinq, dix... signatures de plus, multiplié par 10, 20, 100..., on va faire s'envoler le compteur !

Pour que vos actions soient comptabilisées, faites remonter rapidement vos feuilles (**), même incomplètes. Vous aurez le plaisir de voir immédiatement l'effet sur le compteur, et contribuerez ainsi à la dynamisation de tous.

(*) si vous voulez donner un peu de temps pour la collecte de signatures, envoyez vos coordonnées à contact@les100000.org.

(**) adresse : Bretagne Réunie, BP 49032, 44090 Nantes Cedex 1

La pétition des 100 000 lancée par l'association Bretagne Réunie :



Plus qu'une pétition, un outil légal :
Conformément à la loi, depuis 2016, un département à le droit de demander à changer de région.



Pourquoi 100 000 ?

Pour que le département organise une consultation citoyenne sur son rattachement à la région Bretagne, la signature de 10% des électeurs du 44 est nécessaire (soit 100 000).



Où en est-on ?

Près de 60 000 électeurs ont déjà signé (mai 2018). C'est à ce jour la pétition la plus importante jamais réalisée en Loire-Atlantique.



La difficulté :

Seule la version papier est recevable légalement.

Vous êtes électeurs en Loire-Atlantique et vous estimez aussi que la population a le droit de décider :

téléchargez, signez et faites signer à vos proches la pétition,

puis envoyez-la à Bretagne Réunie, B.P 49032, 44090 Nantes CEDEX 1



<http://www.bretagnereunie.bzh/petition/>



BRETAGNE RÉUNIE

Bretagne Réunie, Le Courrier de l'Unité - ISSN : 0756-0044
Association « loi de 1901 » enregistrée sous le n° 0442011839

Siège social : Ti Keltiek, 3 rue Harrouys, Nantes

Directeur de publication : Paul Loret

Rédacteur en chef : Stéphane Briand

Comité de rédaction : Maëlig Tredan, Stéphane Briand, Didier Lefebvre

Crédit photographique : Bretagne Réunie

Tirage : 1800 exemplaires - Dépôt légal à parution

Contact : 06 82 67 19 46 - www.bretagnereunie.bzh - contact@bretagnereunie.bzh

Imprimerie La Contemporaine, 11 rue Edouard Branly,
44985 Sainte-Luce-sur-Loire Cédex

Imprimé en Bretagne

Les comités locaux en action !

En charge de la promotion d'une Bretagne réunie sur les cinq départements, les comités locaux animent et organisent de nombreux événements en faveur de la réunification. Ces bénévoles, non contents de mener de formidables actions sur le terrain, rassemblent et créent du lien avec la population.

Pétition des 100 000 pour le droit d'option

La pétition des 100 000 qui a repris une importance encore plus stratégique depuis les évolutions politiques de ces derniers mois, a cette fois-ci, nettement redémarré puisqu'après être remontée à 52 000 signatures validées fin février elle en affichait plus de 54 000 fin mars et plus de 57 000 début Mai. Pour rappel, la loi sur la réforme territoriale de 2014 prévoit en effet la possibilité pour un département de changer de région dans le cadre du droit d'option. Pour que le conseil départemental mette à l'ordre du jour la question citoyenne du retour du 44 en Bretagne administrative, 10% du corps électoral, soit 100 000 dans le cas de la Loire-Atlantique, doit s'exprimer favorablement à pour l'organisation d'un référendum via la signature de la pétition des 100 000 pour le droit d'option.

« Je peux confirmer pour l'avoir pratiquée moi-même depuis 10 mois (sur les marchés, dans les rues, dans les fest noz, à l'occasion des feux d'artifice, des festivals de l'été même dans les manifestations...) que la collecte des signatures est une activité gratifiante, bien sûr il y a des moments

d'attente mais lorsque 4 personnes signent en même temps c'est un vrai bonheur ! » témoigne Patrick Lecat, responsable du comité local de Saint Nazaire. Il ajoute même : « si seulement 30 personnes consacrent 2 heures par semaine à la pétition cela donne au moins 6000 signatures par mois sans compter les rendez-vous exceptionnels comme matches, festivals, rassemblements etc. **Avec 30 militants convaincus sur le département, l'objectif serait largement atteint en 10 mois (...)** !»

Avec la pétition, Bretagne Réunie dispose potentiellement d'un pouvoir énorme : celui d'appuyer de façon décisive les forces pro-réunification !

Les comités locaux ont donc plus que jamais besoin d'aide dans cette entreprise, qui non seulement permet d'agir directement pour la réunification, mais est aussi un moyen de faire de très enrichissantes rencontres.

Opération combinée à Blain

René de Morlaix a proposé et organisé une action inhabituelle : préparer une collecte de signatures en distribuant dans les boîtes

« La Loire-Atlantique doit-elle intégrer la Bretagne ? »

Oui ou non la Loire-Atlantique doit-elle intégrer la Bretagne ? Ils étaient une vingtaine d'adhérents de Bretagne Réunie, samedi 21 avril, à poser la question sur le marché, dans les rues de Blain et des communes environnantes. Et à inviter à signer la pétition lancée par l'association. Pour Paul Loret, coprésident de Bretagne

Réunie : « *La loi sur la réforme territoriale de 2014, qui a conduit à la refonte actuelle de nos régions, prévoit la possibilité pour un département de changer de région dans le cadre du droit d'option, valable jusqu'en 2019. Pour que l'assemblée départementale se saisisse du sujet et lance un débat puis un référendum, il faut que 10 % des électeurs de Loire-*

Atlantique, soit environ 100 000 personnes, signent la pétition. » Déjà plus de 55 000 signatures pour Bretagne Réunie. « *Aucune autre pétition papier sur quelque sujet que ce soit n'a jamais atteint une telle réussite.* »

Renseignements : 06 82 6719 46,
ou contact@les100000.org ou
www.bretagnereunie.bzh



L'association sera au marché et à la foire de Blain, samedi.

aux lettres un coupon qui invite à venir signer la pétition le samedi suivant. On pouvait aussi signer le coupon et le renvoyer ou le déposer aux équipes disposées sur le marché le matin et à l'entrée de la foire l'après-midi. 17 personnes ont participé au boitage, soutenu par M. Flippot adjoint au maire. Puis 12 personnes de différents comités ont collecté les signatures.

Cette action a obtenu un résultat significatif : malgré un temps pluvieux le matin 713 signatures ont été recueillies, dont 87 sur les coupons. Il faut aussi considérer 60 signatures supplémentaires faites par une équipe le samedi après-midi pendant son retour, et la remontée de 80 signatures préalablement prises sur Blain et qui «dormaient». Ainsi que 2 articles de presse et une fort impact dans la population.

Tour de Bretagne

Pilotée par Peter de Nantes cette opération a connu un vif succès.

Une bonne douzaine de collecteurs se sont mobilisés les 25 et 26 avril pour collecter des signatures à l'occasion du départ du Tour de Bretagne cycliste à Châteaubriant : 425 signatures ont été collectées. À cette réussite, il faut ajouter : une présence de drapeaux bretons sur le parcours et à l'arrivée, un passage sur FR3 pour la conclusion du résumé de l'étape, une prise de contact inter-comité. On se félicite aussi de la mise en place d'une synergie entre le comité du Pays de Mée et des personnages locaux sur la Meilleraye-de-Bretagne inquiets de la disparition du nom de la commune.



War ar Pont

Autre action remarquable s'il en est, l'opération War ar Pont (comprendre « sur les ponts »), démarrée depuis 2015, permet de rappeler le premier samedi de chaque mois aux automobilistes, la place de la Loire-Atlantique en Bretagne. À l'heure actuelle, une dizaine de ponts sont régulièrement occupés. D'après Iffig Cochevelou, responsable du comité de Lorient, « plus d'1 million 500 000 personnes ont pu voir (une fois, deux fois, dix fois) nos banderoles depuis le démarrage en juillet 2015. Nous sommes persuadés que de plus en plus de personnes sont au courant de cette volonté des Bretons de voir la Bretagne exister dans son intégrité. Il suffit de constater l'accueil que nous font les automobilistes dès que nous nous installons ! »

Plus le nombre de ponts occupés sera important, plus la diffusion du message sera large. Pour cela, deux à trois personnes par pont minimum sont nécessaires. Depuis que l'opération a commencé à essaimer, de nombreuses personnes sont venues rejoindre les équipes déjà présentes dans les cinq départements pour occuper les ponts dans une très bonne ambiance !



La Loire-Atlantique aux couleurs de la Bretagne

A l'initiative du comité local de Lorient, Bretagne Réunie a lancé une opération « **La Loire-Atlantique aux couleurs de la Bretagne** ». Cette opération consiste à mettre le long des routes du département un drapeau breton au sommet d'un mât de huit à dix mètres de hauteur. C'est une façon simple et évidente d'affirmer que les terrains où sont implantés les mâts sont en Bretagne. Cette opération inédite a commencé

par l'implantation d'une dizaine de mâts dans le vignoble nantais. Son objectif est de faire en sorte qu'il soit impossible de faire dix kilomètres en Loire-Atlantique sans voir le drapeau breton.

Appel aux propriétaires de terrains sur des axes de circulation en 44 pour implanter de nouveaux mats.

En résumé chacun peut apporter sa contribution à la réunification de la Bretagne

Sur les ponts chaque premier samedi du mois, dans vos communes du 44 ou dans les rues des Nantes quelques feuillets de la pétition des 100 000 pour le droit d'option sous le bras à faire signer, ou tout simplement lors d'événements festifs, défilant derrière une banderole ou tenant des stands... Un grand merci à ces bénévoles qui font vivre les comités dans toute la Bretagne. Pour les rejoindre, contactez directement l'association via contact@bretagnereunie.bzh.

Adhérez, réadhérez par internet !

Depuis un an, il est possible d'adhérer à Bretagne réunie via le site Internet. Ce système comporte de nombreux avantages : pour l'adhérent, il garantit une prise en compte rapide de l'adhésion et l'encaissement de la cotisation à la date choisie. Pour le bureau, il offre une facilité de gestion, un énorme gain de temps, et nous permet de nous concentrer sur les actions visibles pour la réunification au lieu de compter les chèques et de déchiffrer les bulletins.

Choisir le paiement par internet, c'est contribuer à la bonne marche de Bretagne réunie et faciliter le travail de tous pour la réunification ! Merci par avance.

<http://www.bretagnereunie.bzh> puis rubrique « nous soutenir »



Les rencontres avec les élus par la Coprésidence

La réforme territoriale de 2014 comporte un droit d'option à l'attention des départements qui souhaitent changer de région administrative.

Bretagne Réunie collecte les 100 000 signatures nécessaires à la société civile pour inciter le Conseil départemental du 44 à se saisir de cette opportunité.

Depuis cette réforme, les dernières législatives ont totalement modifié le paysage politique.

Rien que sur la Loire-Atlantique, 9 circonscriptions sur 10 sont détenues par le mouvement « En Marche » (une est détenue par le Modem).

Beaucoup d'entre eux sont entrés, par cette législature, en responsabilité politique.

Un nouvel environnement politique est donc né.

C'est pour ces raisons que la Coprésidence de Bretagne Réunie a entrepris de solliciter des entretiens auprès de ces « nouveaux » acteurs politiques nationaux.

Nous avons rencontré Mesdames les députées AMADOU, BRUNET, DUFEU SCHUBERT, JOSSO et OPPELT et Monsieur le député de RUGY, Président de l'Assemblée Nationale.

Tous ont été très attentifs à nos arguments et ont reconnu qu'il y avait matière à réflexion concernant un redécoupage des régions administratives du nord-ouest de la France.

Mme BRUNET (3ème circonscription de Loire-Atlantique) s'est engagée à organiser un débat au sein des députés de Loire-Atlantique. À suivre...

Dans la perspective d'un redécoupage du nord-ouest quoi de plus naturel que de débattre de ce projet avec nos voisins et amis angevins ?

Madame la députée DUBRE-CHIRAT - LREM (6ème circonscription du Maine-et-Loire) a reçu La Coprésidence de Bretagne Réunie en ce mois de mai.

C'est avec une ouverture d'esprit assez remarquable qu'elle s'est proposée d'organiser à l'Assemblée nationale, entre le 15 et 31 juillet prochains une réunion avec les députés du Maine-et-Loire... À suivre avec grand intérêt...

Nous ne nous contentons pas de ce bilan, nous poursuivons nos demandes d'entretiens.

L'emploi du temps du député Yves DANIEL (6ème circonscription de L-A) n'a pas permis un entretien néanmoins, celui-ci nous a confirmé qu'il travaillait régulièrement sur ce dossier avec ses collègues bretons : Gaël LE BOHEC (Ille et Vilaine) et Paul MOLAC (Morbihan).

L'équipe de Paris de Bretagne Réunie a pris rendez-vous avec Madame Sarah El-Haïry (Députée Modem

de la 5ème circonscription de Loire-Atlantique), début juin, à l'Assemblée Nationale.

Bretagne Réunie a aussi été très active lors de la réforme de la carte judiciaire. La Coprésidence a pu s'entretenir avec le Président de l'Assemblée nationale pour que ce dernier intervienne. C'est ce qu'il a fait avec de nombreux députés bretons dont Paul MOLAC (voir liste jointe).

La coprésidence et le Vice-président Patrick MARESCHAL ont trouvé indispensable de reprendre contact avec Le Conseil régional de Bretagne.

Jean-Michel LE BOULANGER, 1er Vice-président, nous a reçus en janvier dernier. Il nous a confirmé que le Président Loïg Chesnais-Girard était déterminé pour réunifier la Bretagne. Nous avons noté, entre autres, une véritable volonté de redonner vie au groupe de travail constitué pour que la Loire-Atlantique soit présente dans l'organisation du Conseil régional. Ce groupe est animé par Jean-Michel Le Boulanger et Isabelle Le Bal et s'est réuni à cinq reprises. Ce groupe a audité des « acteurs » de la Bretagne tels que des chefs d'entreprises, des chercheurs, etc...

La coprésidence a trouvé aussi indispensable de prendre contact avec Philippe GROVALET, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique en vue de la mise en œuvre du droit d'option du fait de la réussite à venir de notre pétition « les 100 00 ». Un nouvel entretien est envisagé.

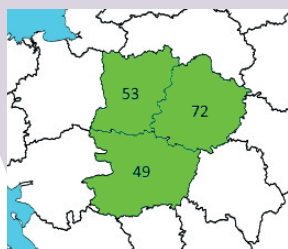
Par ailleurs, le groupe de l'opposition du Conseil départemental de Loire-Atlantique constitué de :

- Madame Charlotte LUQUIAU, Conseillère départementale du Canton de Vallet
- Madame Catherine CIRON, Conseillère départementale du Canton de Châteaubriant
- Monsieur Erwan BOUVAIS, Conseiller départemental du Canton de La Chapelle-sur-Erdre
- Madame Karine PAVIZA, Conseillère départementale du Canton de Saint Philbert-de-Grand-Lieu
- Madame Nadine YOU, Conseillère départementale du Canton d'Ancenis
- Monsieur Alban SALIOT, Chargé de mission auprès des élus a souhaité nous rencontrer.

Avec Madame Sylvie BOISNARD Présidente de l'Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique et Maxime CHENEAU vigneron et membre du Comité local du vignoble nantais et du CA, la coprésidence et le Vice-président Henry COLLIOT ont pu faire le lien entre les acteurs culturels, les acteurs économiques et l'indispensable réunification.



BRAVO les conseils départementaux du 49 53 72



Les 3 départements d'Anjou, Mayenne et Sarthe multiplient les collaborations et se rapprochent de plus en plus. La création d'un super département n'est pas exclue.

Ces 3 départements sont issus des anciennes provinces de l'Anjou (49) et du Maine (53 et 72).

Les présidents de ces 3 départements font le constat suivant « une métropole nantaise tentaculaire qui aspire beaucoup et redistribue peu » (Ouest France du 13 avril 2018).

Ce constat n'est pas étonnant au regard de l'absence de cohérence de la région artificielle des Pays de la Loire sans cohésion et donc sans solidarité et sans projet de développement commun.

Enfin des élus qui commencent à comprendre que la région des Pays de la Loire est une impasse pour l'ensemble des territoires qui la compose bien malgré eux.

Bravo/Haro

HARO la Maire de Nantes



Suite au vol du reliquaire du cœur d'Anne de Bretagne, la Maire de Nantes a signé un communiqué (certes modifié par la suite) qui au mieux montre une malheureuse inculture et au pire démontre une volonté de réécrire l'histoire.

En effet dans ce communiqué, parler du «château des ducs de Nantes» et « du sentiment particulier lié à la personnalité d'Anne de Bretagne et à l'empreinte qu'elle a laissé dans l'histoire de Nantes » en laissant entendre, qu'il y eut des Ducs de Nantes et en ne parlant à aucun moment de Bretagne est, en soi, un acte politique fort.

C'est nier l'Histoire de la ville dont elle est maire. C'est occulter l'Histoire de la Bretagne au cours de laquelle Nantes fut la capitale d'un Etat souverain et ensuite d'une province de la France.



BRAVO le commandant de bord



Le pilote de la compagnie Transavia en provenance de Lisbonne, a annoncé au passagers qu'ils allaient atterrir à « Nantes capitale de la Bretagne ».



BRAVO Poellgor Gouel Ballon

Nominoë, premier Roi de Bretagne, en mettant en fuite Charles le Chauve et son armée franque le 22 novembre 845 au lieu-dit BALLON, au village de la bataille à Bains sur Oust près de Redon, créa la Nation Bretonne.

le 22 août 851, 6 ans après, l'armée du Roi de France est mis en fuite définitivement Charles le Chauve à Jengland en Beslé (35), à quelques dizaines de kilomètres de Ballon. Le vainqueur fut Erispoë, le fils de Nominoë et son successeur.

Près de 12 siècles (845/2018) après ces événements fondateurs de la Bretagne, une commémoration a lieu chaque année au mois de mai à Ballon.

Une statue de Nominoë fut érigée en 1952 sur la place du bourg de Bains sur Oust, devant l'église. Cette œuvre est due au sculpteur Nantais Rafig Tullou.

Dans le village de Jengland, commune du Grand-Fougeray, un calvaire plus modeste du même sculpteur, situé dans la campagne, commémore la victoire d'Erispoë. Il fut inauguré le 26 août 1986.

Beaucoup de Bretons ignorent l'histoire de leur

pays. Pour secouer cette grave amnésie collective, des associations ont entrepris la réalisation d'un Mémorial



en l'honneur de Nominoë. Il s'agit de Koun Breizh, Bretagne 845, et bien sûr de Poellgor Gouel Ballon qui a initié et porte ce magnifique projet.

Ce monument de conception contemporaine a été inauguré le samedi 26 mai 2018.

Xavier Grall disait « on ne naît pas Breton, on le devient à l'écoute du vent, du chant des branches, du chant des hommes et de la mer... ». L'on peut le devenir aussi en connaissant l'histoire de notre Pays.

Bretagne Réunie a participé au financement de ce monument.

Il va falloir maintenant organiser des visites pour les élus et les journalistes afin qu'ils apprennent l'histoire et la géographie du territoire où ils sont élus et où ils travaillent.

HARO Ovest France


C'est presque chaque semaine, et parfois plusieurs

fois par semaine, que des articles publiés dans Ouest France font croire aux lecteurs que la Loire-Atlantique n'est pas en Bretagne.

Le 10 avril 2018, page Bretagne, dans l'article de Pauline Bourdet et Margaux Thokagevist « Les ports bretons exclus du marché bio » il est écrit que le contrôle des marchandises sera fait dans quatre ports dont Saint Nazaire. « Aucun en Bretagne ». Mais où est donc Saint Nazaire, cette ville entourée de Montoir de Bretagne, Le Pouliguen, Le Croisic, Guérande et qui a intégré l'ancienne commune de Méan-Penhoet, si ce n'est en Bretagne ?

Le 12 avril 2018, page Bretagne, dans l'article de Philippe Gaillard « Confiants, les patrons bretons réembauchent », il est question de la Bretagne, d'entreprise bretonne mais l'illustration est une carte de la région administrative de Bretagne. Les entreprises de Loire-Atlantique ne seraient donc pas bretonnes ?

Le 14 avril 2018, un article de Philippe Gaillard intitulé « En 2017, en Bretagne, l'immobilier s'est envolé » l'illustration est une carte de la Bretagne à cinq départements. Pour cet article la carte de Bretagne est la bonne.

Le 17 avril 2018, page sept, dans l'article non signé intitulé « Les avocats bretons inquiets de la réforme » la question est posée de savoir si « Des petits tribunaux vont fermer en Bretagne ou en Loire-Atlantique ». La Loire-Atlantique, qui a envoyé des bâtonniers à la réunion des « bâtonniers bretons » dont il est question dans l'article, ne serait donc pas en Bretagne. 

Le 19 avril 2018, page sept, dans l'article de Edouard Lamort relatif aux dossiers traités par les délégués du Défenseur des Droits en Bretagne la carte de la Bretagne ne comprend pas la Loire-Atlantique.

Le 22 avril 2018, page France, dans l'article de Yves-Marie Robin, Déborah Coeffier et Michel Godin intitulé « Une odeur suspecte a rendu la matinée irritante » il est écrit que les vents ont « transporté les mauvaises odeurs vers la Bretagne » alors que, provenant de Donges, elles émanaient de la Bretagne et y restaient.

Il y a dans les colonnes de Ouest France une confusion très fréquente entre la Bretagne à cinq départements et la région administrative de Bretagne à quatre départements qui nécessite de rappeler malheureusement aux journalistes la différence qui existe entre la région historique de Bretagne qui a 1000 ans d'histoire et la région administrative de Bretagne qui est un échelon de l'organisation administrative de la France.

De la même façon que pour les élus, la question se pose pour les journalistes : inculture crasse, volonté de réécrire l'histoire et la géographie ou mépris de ses lecteurs ?

BRAVO Le Livre Blanc de l'Unité Bretonne



Un collectif sous la direction d'Yvon Ollivier nous livre ici des arguments essentiels à la réunification de la Bretagne. Éditions Yoran Embanner - 14€

A recommander à nos élus et à nos journalistes pour qu'ils ouvrent enfin les yeux !

BRAVO les Herbiers



L'équipe de foot Vendéenne a réalisé l'exploit d'arriver en finale de la coupe de France.

Bravo pour leur très beau parcours. Bravo aussi aux supporters Vendéens qui les ont portés avec force.

Ces supporters Vendéens portaient haut les couleurs de la Vendée et pas du drapeau des Pays de la Loire région, à laquelle ils ne s'identifient pas, tout comme les habitants des autres départements de cette région artificielle.

BRAVO le conseil régional de Bretagne



Le Conseil Régional de Bretagne a voté la création d'une mission destinée à rapprocher la Loire-Atlantique de la Bretagne administrative.





BRAVO la bataille pour l'unité judiciaire bretonne

L'actualité des mois de février et mars aura été marquée par la protestation contre la réforme voulue par le ministère de la justice de modification de la carte judiciaire en France.

Cela signifiait pour nous, une carte judiciaire bretonne calquée sur la région administrative et la fin de la compétence de la cour d'appel de Rennes sur les 5 départements de la Bretagne historique.

Immédiatement Bretagne Réunie s'est associée au mouvement de protestation et rejoint la Coordination des Juristes de Bretagne représentée par Me Yann Choucq et M. Yvon Ollivier. Rencontres avec les Politiques, interviews aux médias et conférences de presse auront permis tout au long de cette période d'apporter de la visibilité, de la notoriété à notre association et surtout de porter le débat sur la réunification.

Le 9 mars, le Premier Ministre Édouard Philippe annonce le retrait du projet d'une nouvelle carte judiciaire dans le cadre de la réforme de Nicole Belloubet – Garde des Sceaux. Les 36 cours d'appel que compte la France n'épouseront pas la carte des 13 régions administratives.

Aussitôt notre co-Président, Paul Loret fait part de sa satisfaction dans la presse de voir le gouvernement abandonner cette funeste entreprise. Rappelons qu'indépendamment du poids considérable que représente la Loire-Atlantique... pas loin de 40% des dossiers gérés par la Cour d'Appel de Rennes, il s'agissait de défendre la dernière institution respectant nos frontières historiques. Tout un symbole !



HARO la conseillère départementale du 44

Karine Paviza conseillère départementale du canton de saint Philbert de Grandlieu montre elle aussi ses terribles lacunes concernant l'histoire du territoire sur lequel elle est pourtant élue. A l'occasion de son explication de vote contre la subvention départementale de 1 M € au Centre Culturel Breton de Loire-Atlantique, elle fait l'intervention suivante « C'est un financement très élevé. Pour moi, élue du sud Loire, seriez vous disposé à financer à la même hauteur, un centre culturel vendéen ? ».



Pour rappel historique, le Pays de Retz n'a jamais fait partie de la Vendée mais bien de la Loire-Atlantique qui est un département Breton.

Si Mme Paviza était un peu curieuse de l'histoire et de la géographie de son canton et du Pays de Retz, elle aurait pu se demander pourquoi le marais entre le 44 et le 85 s'appelle le Marais Breton, pourquoi sur le drapeau du pays de Retz ce sont des hermines et une croix noire qui s'y trouvent et non le coeur vendéen.

Cette curiosité élémentaire pour un-e élu-e lui aurait ainsi évité le ridicule de son intervention.

Il va falloir demander au conseil départemental du 44 d'organiser des sessions de formation pour ses élus sur l'histoire et la géographie du département afin d'améliorer la qualité de leurs interventions et décisions.

HARO l'amputation de la Bretagne et ses conséquences pour apprendre le Breton en Loire-Atlantique

Les services de l'Éducation Nationale ont récemment refusé l'ouverture d'une classe d'enseignement bilingue à l'école publique René-Guy Cadou à Châteaubriant en Loire-Atlantique. Ce projet, porté par des parents d'élèves, est pourtant soutenu par la municipalité et par plusieurs parlementaires. 15 élèves sont même pré-inscrits pour la rentrée de septembre.

Les conditions sont donc réunies pour le développement de l'enseignement de la langue bretonne à Châteaubriant. Il est en effet indispensable qu'un enseignement du breton dans les écoles soit proposé au niveau de l'ensemble des communes de Bretagne et il est tout à fait légitime qu'une telle filière puisse exister dans une commune de 12 000 habitants. C'est sans compter sur l'entrave des services de l'État qui font obstacle à l'enseignement du breton et tentent ainsi de faire disparaître la langue bretonne.

cette situation relève d'un enjeu fondamentalement démocratique. Comment peut-on accepter que l'ouverture d'une classe soit refusée avec 15 élèves alors que ce seuil est la règle dans d'autres académies et que des projets similaires voient le jour de l'autre côté de la frontière administrative de la région Bretagne ? Ce blocage démontre tout à fait les problématiques concrètes auxquelles sont confrontés les Bretons de Loire-Atlantique. Cette situation résulte du refus de la part de l'État de la réunification administrative de la Bretagne.

La langue bretonne doit être enseignée dans les écoles lorsqu'une demande sociale existe, en Loire-Atlantique comme sur l'ensemble de la Bretagne.

Le projet de Châteaubriant n'est pas le seul à avoir été refusé en Loire-Atlantique cette année. Il en est de même à Guérande. L'État refuse aux habitants de Loire-Atlantique un égal accès au breton, pour la seule raison qu'ils demeurent en Loire-Atlantique, hors de la région Bretagne administrative. C'est une situation inacceptable dans un état démocratique en Europe de l'ouest.

